



Réunion présentation des appels à projets GIEE & 30 000

Réunion en visioconférence ou audioconférence

Le 24 mars 2020



Historique

2011



DEPHY ferme



Les fermes DEPHY

- **10 à 12 agriculteurs volontaires** par groupe engagés dans la **réduction de phytos**.
- Chaque groupe est accompagné par un **ingénieur réseau** (*0.5 ETP financé par des crédits Ecophyto*)
- **Objectifs**
- → **Créer des références locales** en assurant la triple performance économique, environnementale et sociale
- Jouer un rôle de **démonstration, d'apprentissage et d'information** auprès des autres agriculteurs

- **Des fermes support**



>> Réengagement en 2021

Historique



MCAE

- « **mobilisation collective pour l'agro-écologie** » financé par le Compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural (**CASDAR**).
- Objectif : **préparer la mise en place des GIEE** (Groupements d'intérêt économique et environnemental). 103 dossiers ont été retenus. Budget 6,7 M€ (3 ans).
- Thématiques les plus représentées :
 - Autonomie alimentaire des troupeaux,
 - la qualité de l'eau,
 - la réduction des intrants,
 - l'agriculture biologique,
 - la conservation des sols,
 - la méthanisation,
 - encore l'agro-foresterie.

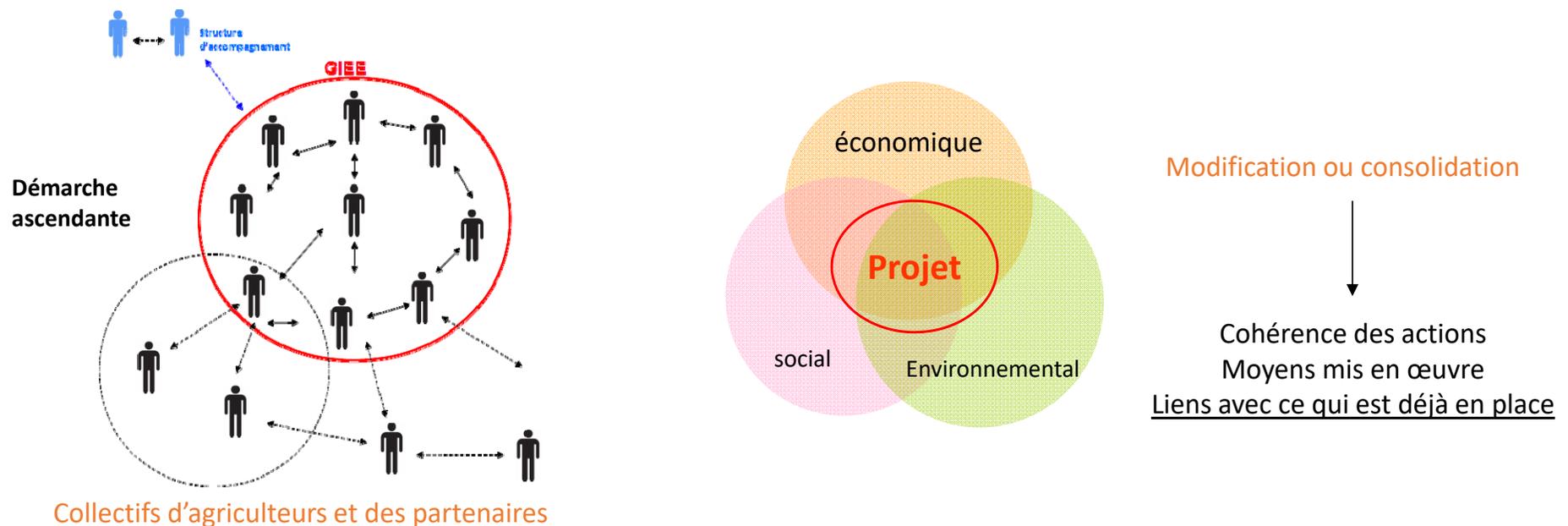
Pour aller plus loin : <https://colloque.inra.fr/mcae-obs/Documentation>

Historique



Les GIEE

- Instruction technique DGPAAT/SDBE/2014-830 du 25/11/2014
 - Les GIEE sont des **collectifs d'agriculteurs** associant, le cas échéant, d'autres **partenaires** qui s'engagent ensemble dans un projet pluriannuel de **modification ou de consolidation** de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs **économiques, environnementaux et sociaux**.



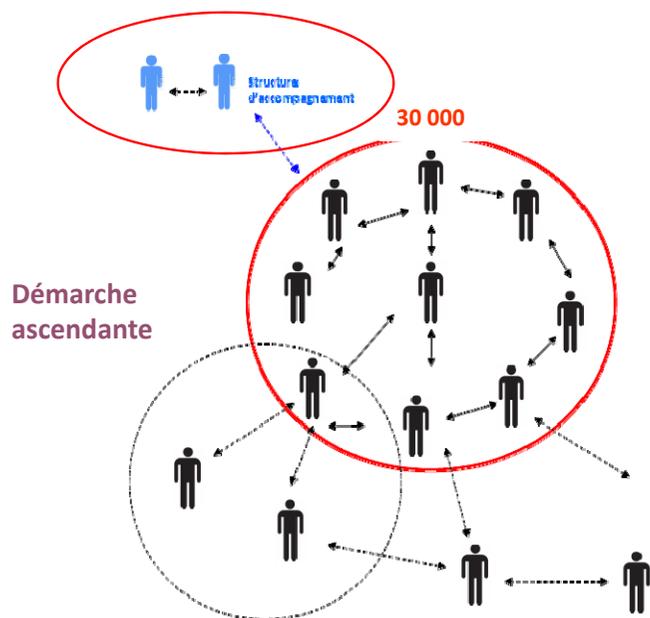
Historique



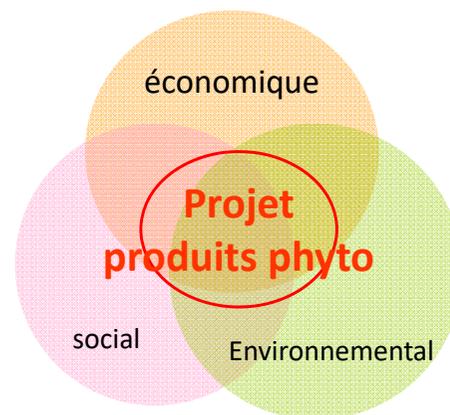
Les groupes 30 000

- **Origine du nom :**

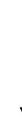
- 3000 fermes DEPHY
- multiplier par 10 avec l'effet tâche d'huile



Collectifs d'agriculteurs et des partenaires



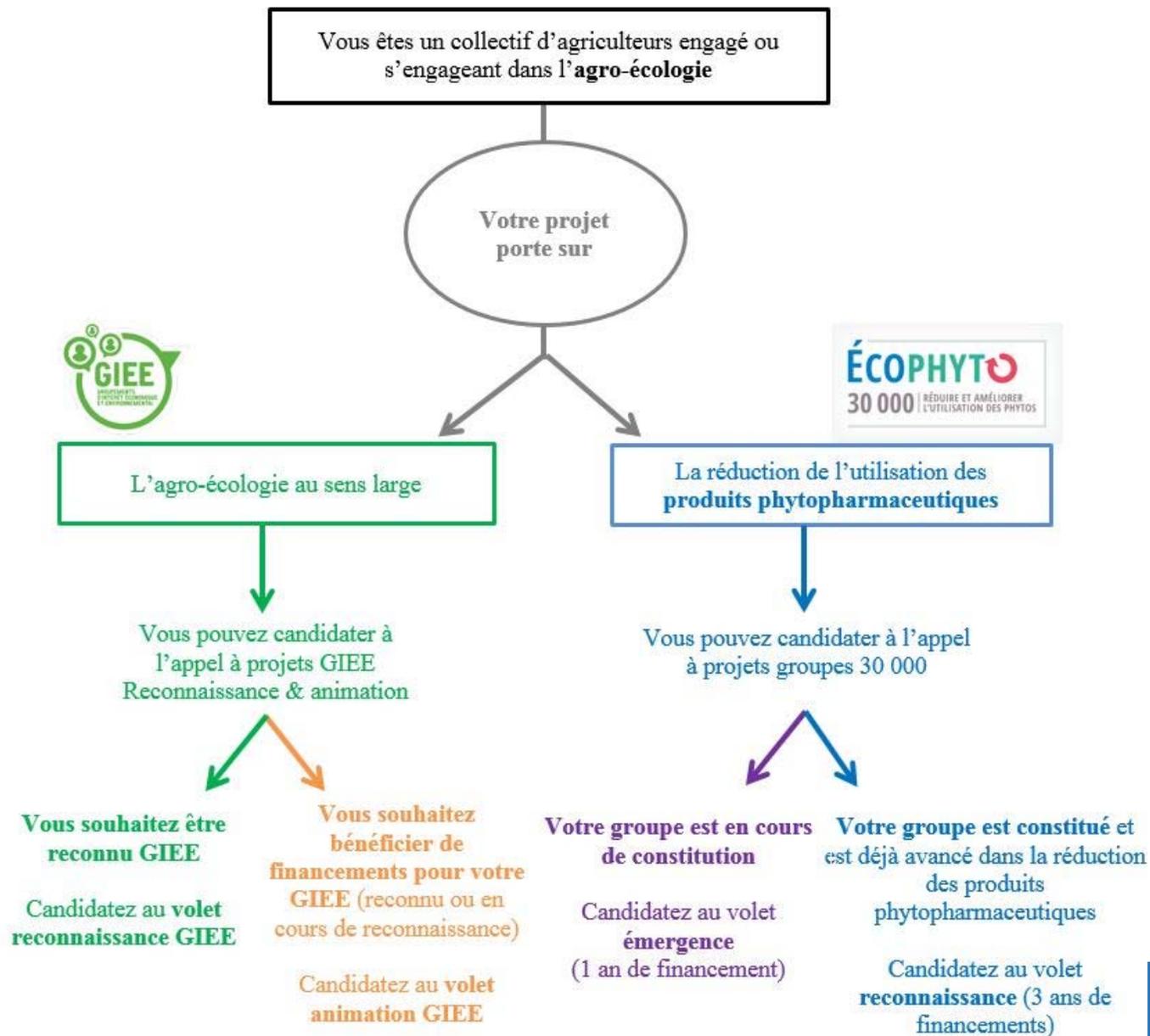
Modification ou consolidation



Cohérence des actions
Moyens mis en œuvre

**Appui sur les résultats des groupes
DEPHY et groupes GIEE**

Quel dispositif pour mon collectif ?





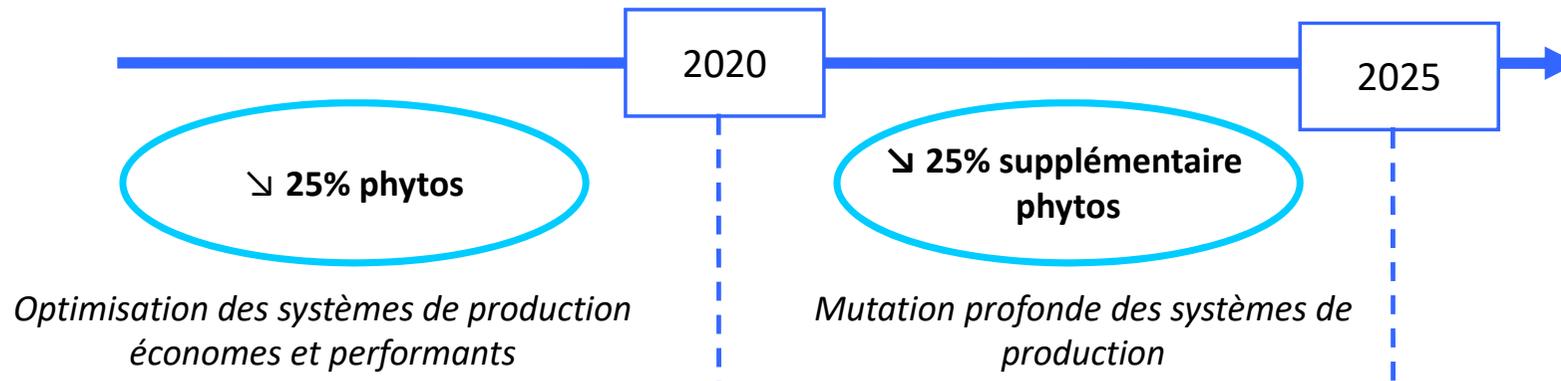
L'appel à projets groupe 30 000

ÉCOPHYTO
30 000 | RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS



Contexte de l'AAP

- Objectifs nationaux **plan Ecophyto 2**



- Enveloppe nationale supplémentaire de 30 millions d'€ / an
 - Délégation aux agences de l'eau
 - Répartition des crédits par bassin en fonction des ventes de produits phytopharmaceutiques
- Action 4 du plan Ecophyto 2
 - **Multiplier par 10 le nombre d'agriculteurs** accompagnés dans la transition agro-écologique à bas niveau de produits phytopharmaceutiques par des **actions collectives** ☑ appel à projets régional

Contexte

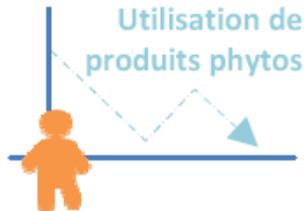
- Objectifs de cet appel à projets :
 - Permettre **l'émergence de collectifs** souhaitant s'inscrire dans cette démarche de **réduction des produits phytosanitaires**
 - Volet 1 : Émergence
 - **Reconnaître les collectifs déjà engagés** dans la **réduction des produits phytosanitaires**
 - Volet 2 : Reconnaissance



Quels avantages pour les membres du collectif ?



⇒ Bénéficier d'un diagnostic individuel des pratiques



⇒ Bénéficier d'un accompagnement pour la mise en œuvre des nouvelles pratiques

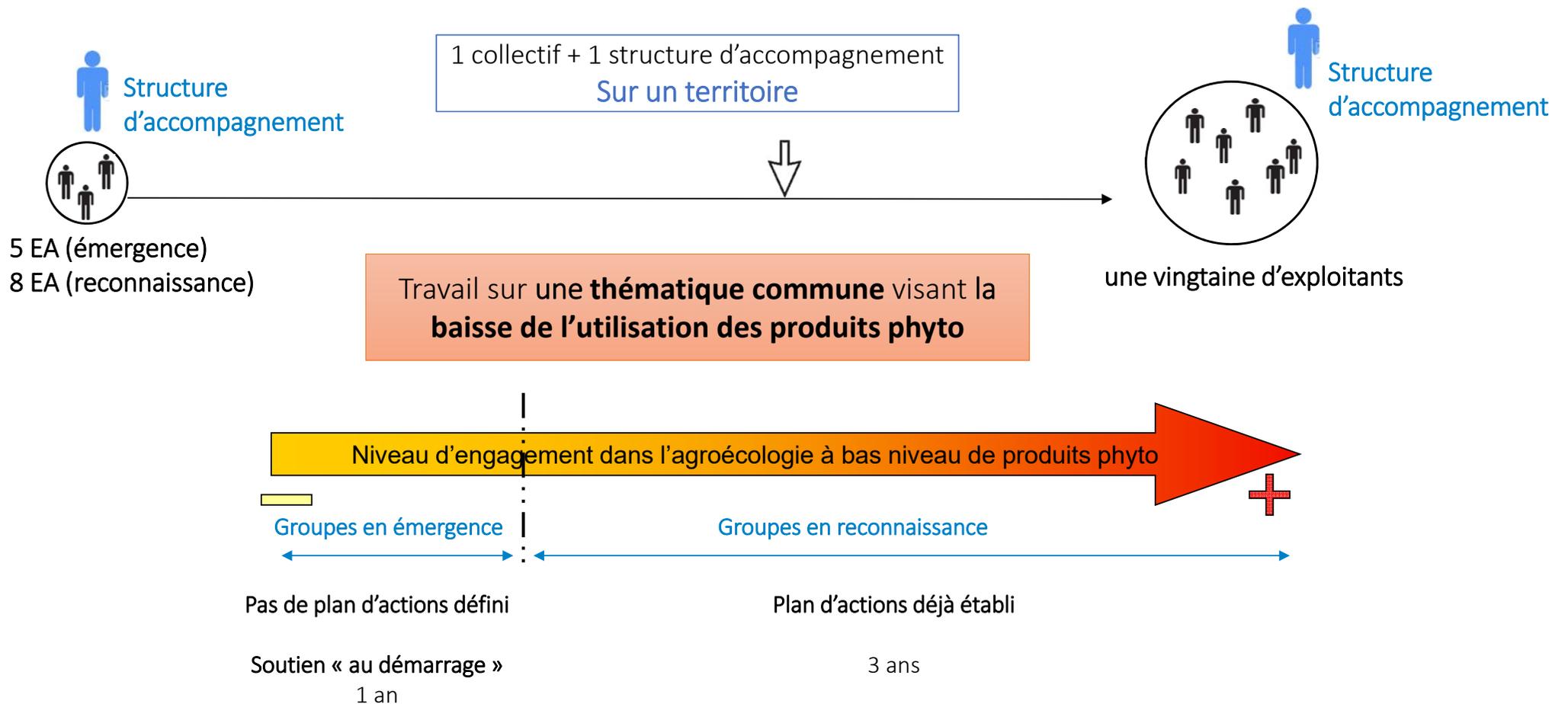


⇒ Bénéficier d'échanges d'expériences entre agriculteurs



⇒ Bénéficier d'un accès facilité aux aides et à l'investissement matériel ou immatériel

Qu'est ce qu'un groupe 30 000 ?



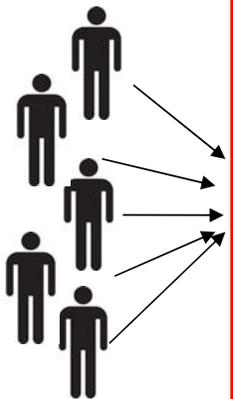
Exemple de collectifs et de structures d'accompagnement pouvant être reconnus ?

- Les bénéficiaires directs : les groupes d'agriculteurs
 - **Tout groupe d'agriculteurs**
 - **GIEE** reconnus ou en cours de reconnaissance
 - Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (**CUMA**)
 - Groupes d'Etudes et de Développement Agricole (**GEDA**)
 - Groupements de Développement Agricole (**GDA**)
 - Centres d'Etudes Techniques Agricoles (**CETA**)
 - **associations ou syndicats**
- Les structures accompagnatrices des projets et/ou leurs partenaires
 - Les acteurs des **filières économiques agricoles** :
 - organismes de collecte
 - transformation et commercialisation des productions
 - Industries Agro-Alimentaires
 - ...
 - Les **collectivités territoriales** et les **syndicats mixtes** ;
 - Les **établissements d'enseignement** et de formation agricole, notamment leurs exploitations agricoles ;
 - Les organismes et les associations de **développement agricole**.

Quelles obligations ?

Volet reconnaissance vs **Volet émergence**
Durée 3 ans vs **Durée 1 an**

Agriculteurs
Groupe 30 000



- Diagnostic individuel agro-écologique
- IFT par groupe de cultures et par exploitation
- Définition d'un plan d'action individuel et collectif (diminution PP)

Reconnaissance : Lors du dépôt du dossier

Émergence : Au bout de l'année 1

Animateur



Remontées annuelles

- Synthèse des indicateurs.
- Transfert des données individuelles anonymisées (IFT)
- Synthèse des actions menées

Via un questionnaire en ligne

Capitalisation : alimentation de bases de données (CRA)

Animation du groupe

- Réunions collectives au sein du groupe
- Suivi et accompagnement du plan d'action
- Partager les expériences au sein du groupe
- **Rencontrer un autre collectif (DEPHY, 30 000, GIEE)**
- **Participer à 1 journée régionale de capitalisation**
- AESN : participer au COPIL annuel

DRAAF & CRA

Indicateurs de suivi

- Nombre d'exploitants dans le groupe
 - Pour chaque exploitation & pour la moyenne du groupe
 - Pour chaque groupe de culture
 - SAU (détail des surfaces)
 - IFT Herbicides
 - IFT hors herbicides
 - IFT Biocontrôle
 - **Glyphosate**
 - Autres indicateurs au choix des groupes
 - Leviers mobilisés par le groupe & pour chaque exploitation
 - Modalités d'échanges et de communication mises en œuvre
- ➔ Données à remonter **via un questionnaire en ligne**
- ➔ Tous les ans pour le volet « reconnaissance »
 - ➔ À la fin des projets « émergence »

Contenu du dossier de candidature

	Émergence	Reconnaissance
Liste des EA engagés	A compléter	
Territoire concerné	Préciser brièvement le territoire concerné et les enjeux identifiés dont enjeux eau	
Description du projet		
Situation initiale des exploitations	<ul style="list-style-type: none"> - principales orientations du groupe - naissance du collectif 	<ul style="list-style-type: none"> - naissance du collectif - principales rotations - description des systèmes de productions -actions antérieures éventuelles - IFT initiaux - Diagnostic individuel de durabilité
Objectifs	Préciser les objectifs généraux : environnementaux, économiques et sociaux du groupe. Une quinzaine de ligne maximum par enjeux.	

Contenu du dossier de candidature

	Émergence	Reconnaissance
Actions prévues Objectif Moyen Calendrier Résultat Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif des actions - choix de l'outil de diagnostic - Préciser les modalités d'établissement des plans d'action individuels et collectifs - Préciser si autres indicateurs de résultats - Calendrier général de mise en œuvre des actions 	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif des actions - Modalités de calcul et synthèse des indicateurs - actions qui répondent aux objectifs du plan d'action collectif et individuel *distinguer clairement les actions qui seront collectives des individuelles - Indicateurs de résultats et objectifs dont les objectifs de baisse des IFT* - Calendrier général de mise en œuvre des actions
Animation	<ul style="list-style-type: none"> - organisation et fonctionnement du collectif - rôle de l'animateur 	
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Compléter l'annexe : - Nb de jours et montants associés par action 	

* Objectif de baisse de -50%. Si moins, étudié au cas par cas

Obligations pour les animateurs

Accompagner.... Mais aussi CAPITALISER!

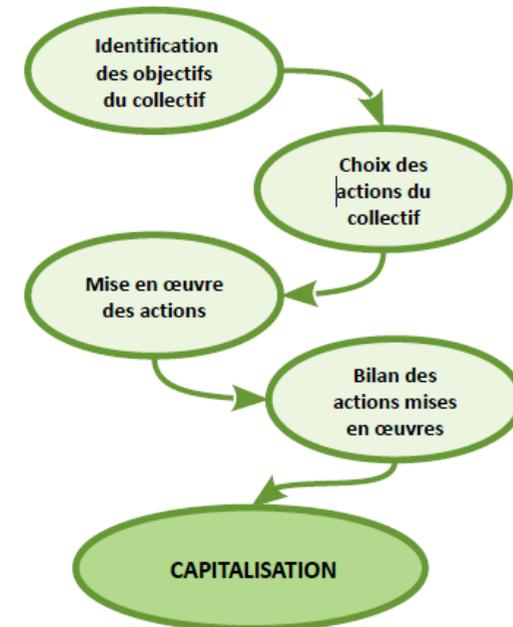


Capitaliser, c'est:

« Transformer le savoir en connaissance partageable. »

Pierre de ZUTTER, 1994

« Le fait de contextualiser, de formaliser et de rendre accessibles des informations relatives aux résultats et aux expériences des collectifs d'agriculteurs. » *Instruction technique 15/01/2019*



Dates à retenir! Journées « Interconnaissances » 8 juin – Journée « Capitalisation » 17 novembre 2020!

Thématiques et échelles prioritaires

- Les thématiques prioritaires

Priorité 1 :

- Herbicides

Priorité 2 :

- Réduction globale des produits phytosanitaires (H, HH + H)
- Bio contrôle
- Eau
- Sol
- Biodiversité

Approche filière appréciée

Adaptation et atténuation au changement climatique apprécié

- Le zonages / échelles géographique

Territoires à enjeux :

- Lien avec la ressource en eau
 - Captages
 - ...

Petite région agricole

Bassin Versant

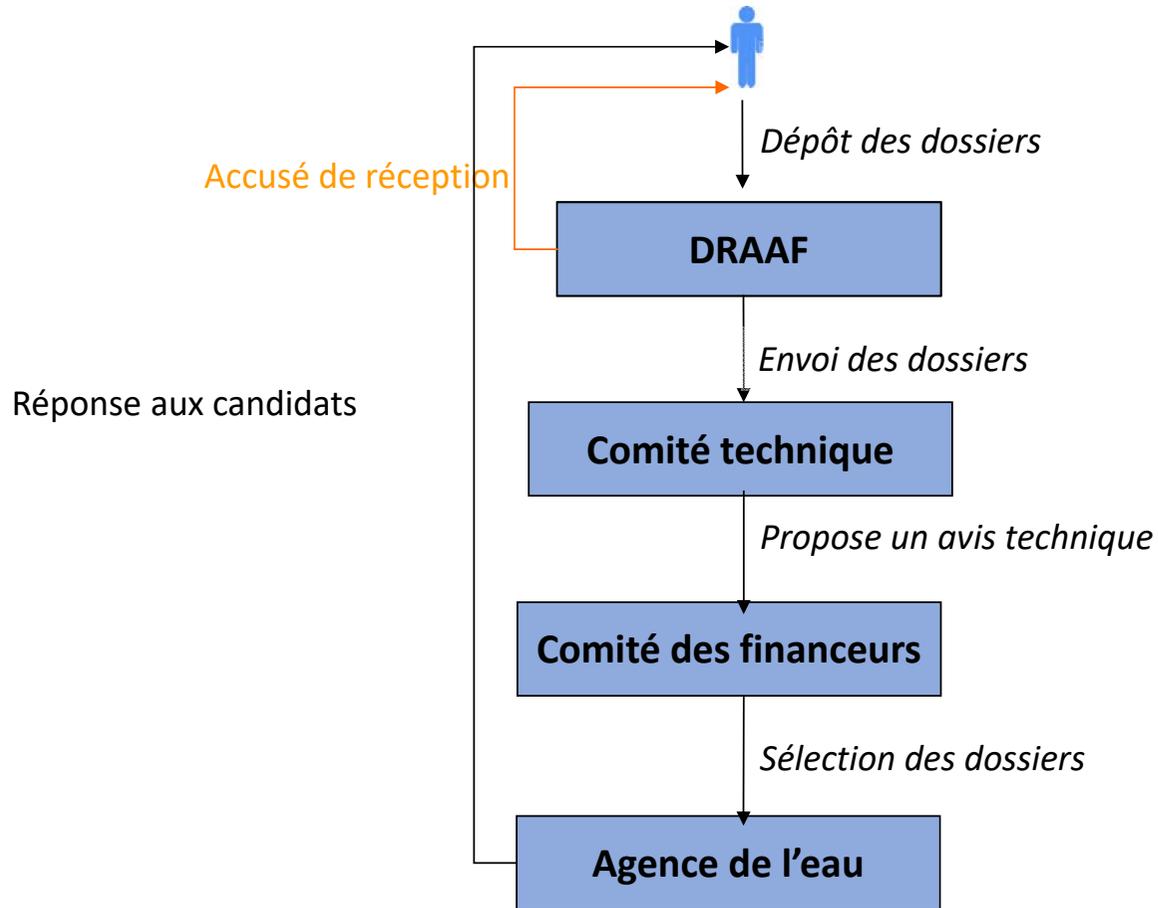
SIQO

☑ Garder une échelle géographique permettant l'animation de groupe

Autres critères de sélection

- L'ambition agro-écologique du projet au regard des objectifs de réduction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- La pertinence de l'action collective
- Le caractère innovant du projet
- L'ancrage territorial et lien avec l'aval et la pérennisation de la démarche
- La pertinence et l'implication des partenaires mobilisés
- L'exemplarité et la reproductibilité du projet
- L'approche systémique, les changements de pratiques, les leviers agronomiques, ...
- Les modalités de déploiement des actions
- Qualité et pertinence de la démarche et du dispositif de suivi
- Qualité et pertinence du dispositif de capitalisation et de diffusion des résultats et expériences du collectif

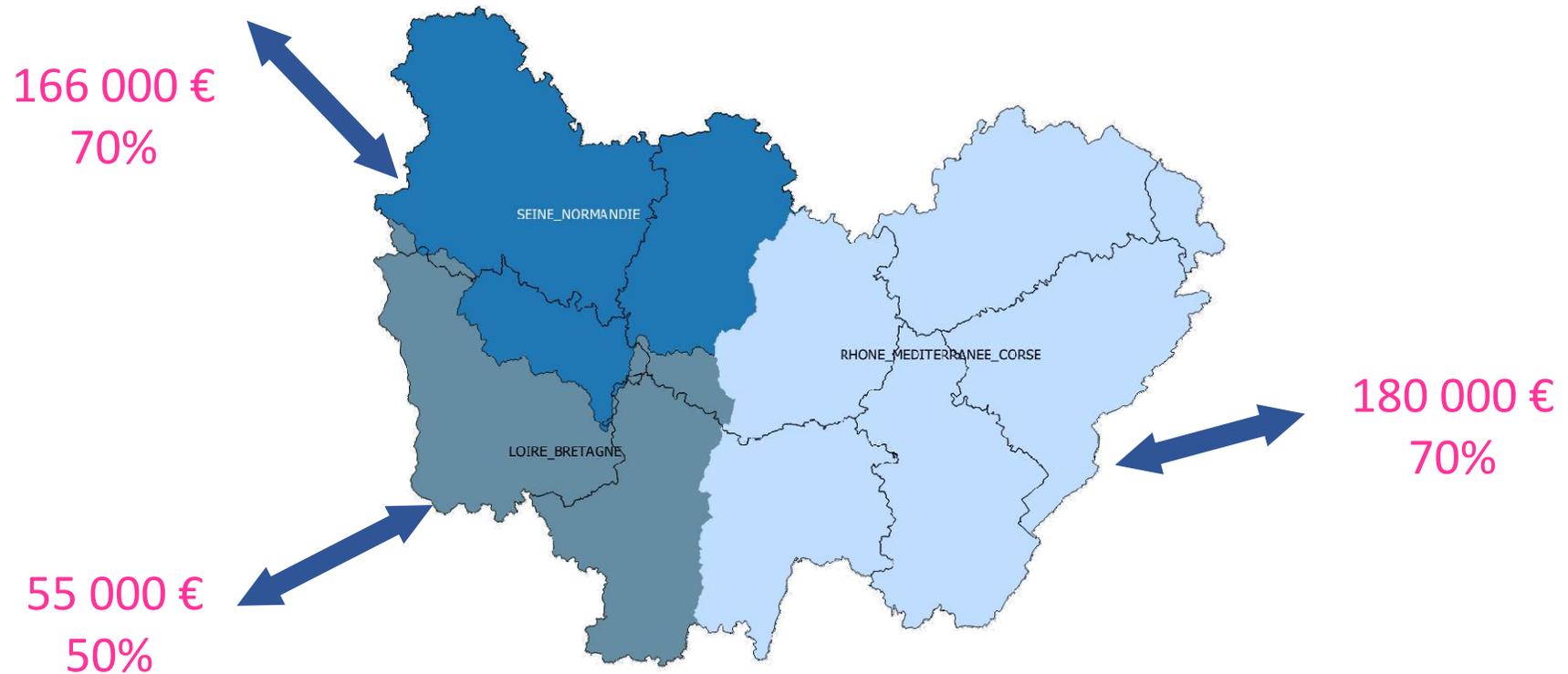
Processus de sélection



* Toute modification du projet doit être notifiée à l'agence de l'eau concernée ainsi qu'à la DRAAF

* Tenue d'une liste des Exploitants par la DRAAF pour les demandes d'aides

Modalités d'aide en région



Fongibilités possibles à l'intérieur du bassin si reliquats / surplus

	Rhône Méditerranée Corse	Seine Normandie	Loire Bretagne
Enveloppe animation 2020	180 000 €	166 000 €	55 000 €
Taux de financement	70 %	70 %	50 %
Plancher de subvention	10 000 € Correspondant au coût total de la demande d'aide + voir rubrique conditions* dans la ligne « plafond reconnaissance »	8 000 € + voir rubrique conditions* dans la ligne « plafond reconnaissance »	
Plafond émergence	12 000 € Correspondant au coût total du projet + voir conditions* rubrique ci-dessous	10 000 € + voir conditions* rubrique ci-dessous pour l'AESN	
Plafond reconnaissance	Pas de plafond le dossier Conditions* Le coût journalier de la rémunération est plafonné à 550 € par jour (après application du coefficient de 1,3 qui prend en compte les frais de fonctionnement liés à l'animation)	1 500 € / agri / an - Si non, analyse au cas par cas Salaire chargé et frais de fonctionnement basés sur les dépenses réelles (salaire chargé et frais de fonctionnement) si le coût journée est supérieur au prix de référence il faut en justifier par la fourniture de justificatif (fiche de paie du mois de décembre, voire CV de l'animateur Prix de référence : 257€TTC/j Prix plafond : 416€TTC/j	Pas de plafond
Date de début d'éligibilité des actions	Accusé réception DRAAF de dossier complet (avec copie à l'agence de l'eau)	Comité des financeurs	Lettre d'autorisation de l'agence
Petit matériel maximum 10% des dépenses totales et est plafonné à 3000 €	Eligible	Non éligible	Eligible
Autres		Formulaire de demande à compléter en plus du dossier de candidature	Formulaire de demande à compléter en plus du dossier

Dates de dépôt des dossiers 30 000

- **Pour déposer un dossier :**

- Jusqu'au **25 mai 2020**
- Envoyer le dossier :
 - Obligatoirement par mail : ecophyto.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
 - Facultatif : par courrier à la DRAAF

- **Vous avez des questions ?**

- Mathilde Parage (DRAAF)
 - Mathilde.parage@agriculture.gouv.fr
- Pauline Murgue (CRA)
 - Pauline.murgue@bfc.chambagri.fr





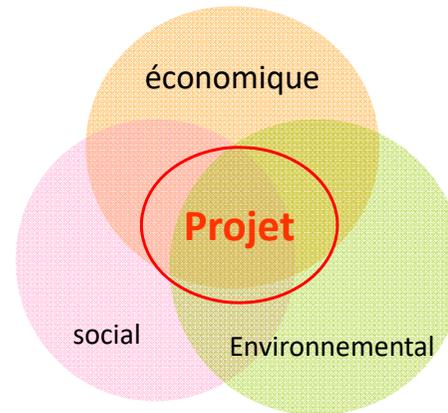
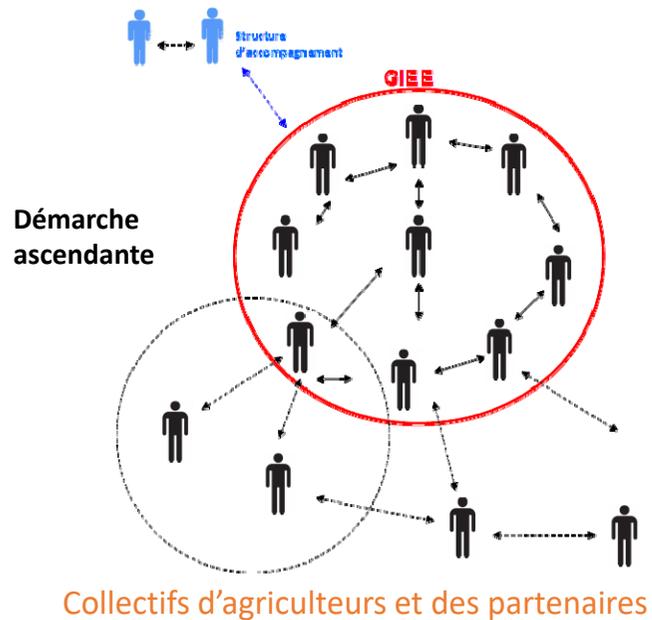
Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité



L'appel à projets GIEE



Qu'est ce qu'un collectif GIEE ?



Modification ou consolidation



Cohérence des actions
Moyens mis en œuvre
Liens avec ce qui est déjà en place

- 8 exploitants* minimum dans le groupe
- Pas de taille maximale mais une taille qui doit permettre une animation du groupe
- Lien au territoire

* Les autres cas seront analysés au cas par cas

Deux volets

Reconnaissance



Animation

Pour les groupes non « labellisés »
GIEE

Pour les groupes :

- En cours de reconnaissance (dépôt de dossier en 2020)
- Les groupes déjà reconnus au cours des précédents AAP

Volet reconnaissance

- Contenu du dossier de candidature
 - Descriptif du territoire et de ses enjeux (économiques, sociaux et environnementaux)
 - Présentation du collectif (rencontre, création, liste des membres, SAU totale)
 - Descriptions des actions du groupes (volets économiques, sociaux, environnementaux). Présenter
 - La situation initiale
 - Les objectifs finaux
 - Les indicateurs de suivis

Finalité(s)	Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats
Améliorer l'autonomie des exploitations	Atteindre une autonomie alimentaire d'au moins 90%	<ul style="list-style-type: none"> • Allonger les rotations • Introduire des légumineuses fourragères • Etc... 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cultures différentes - Quantité de légumineuses pour l'alimentation animale 	<u>Autonomie départ</u> 50% <u>Valeur d'objectif :</u> Autonomie 90%

Volet reconnaissance

- Annexes au dossier
 - Un diagnostic individuel de durabilité (diagagroéco, IDEA, RAD, crée par le groupe,...)
 - L'engagement de chaque exploitation dans le GIEE
 - L'engagement des partenaires non membres à s'impliquer dans le projet.
 - L'engagement de la personne morale à transmettre à un organisme de développement agricole les données à capitaliser.
 - L'engagement de l'organisme de développement agricole destinataire des données à capitaliser de participer et d'alimenter le processus de capitalisation des résultats des GIEE coordonné par les chambres régionales d'agriculture et l'APCA (au plan national) (*cf. capitalisation diapo 22*)

Volet reconnaissance

- Modalités de réception et d'évaluation des candidatures
 - Réception (mail) : 25 mai 2020
 - srea.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
 - Audition des candidats (en physique) par un comité d'évaluation:
 - 4 ou 5 juin 2020
 - Échanges sur les dossiers
 - Donner des indications : partenariats, autres collectifs, ...
 - Comité d'évaluation : DRAAF, DDT, INRAE, AgroSup, Conseil Régional, CRA, VIVEA ...
 - Validation des dossiers de candidature en COREAMR (+ avis présidente de région) – juin/juillet
 - Signature de l'arrêté préfectoral – juillet/septembre
- Tous les 3 ans : fournir un bilan des actions (questionnaire en ligne)

Volet animation

- **Candidats**

- GIEE anciennement reconnus
- GIEE déposant un dossier en mai 2020 (sous réserve de validation du dossier de candidature)

- **Qui peut déposer un dossier ?**

- La structure porteuse du GIEE
- La structure d'accompagnement du GIEE telle qu'identifiée dans le dossier de candidature

Volet animation

- Les dépenses d'animation, d'ingénierie, de conseil et d'expertise
 - Pilotage et accompagnement de l'action collective
 - Formation professionnelle et acquisition de compétences des exploitants agricoles
 - Appui collectif à la mise en œuvre des actions des projets ;
 - Enregistrement et suivi des résultats et expériences des GIEE reconnus.
 - Communication, transfert et diffusion des résultats et expériences acquis dans le cadre des GIEE reconnus
- Les charges directement liées à la mise en œuvre du projet.
 - petits investissements à usage collectif et des dépenses diverses
 - Analyses agronomiques, frais d'édition, frais d'impression, organisation logistique, fournitures... directement liés à la mise en œuvre du projet.
 - Le total de ces charges ne doit pas dépasser 10% des dépenses totales.

Volet animation

- **Ne sont pas éligibles :**

- Les charges indirectes : charges de structure, ...
- Les frais d'hébergement, de restauration, de réception autres que ceux liés à l'intervention d'experts, ne sont pas éligibles
- les actions de conseil individuel qui ne sont pas programmées dans le cadre précis de l'action collective ;
- Les dépenses d'investissement matériel individuel.

- **Éléments obligatoires**

- **1 journée par an** pour participer à une réunion régionale organisée par la Chambre Régionale d'Agriculture sur la coordination de la capitalisation.
- **1 à 2 jours par an** consacrés à de la capitalisation (supports de diffusions, ...).
- **1 rencontre avec un autre collectif** engagé dans l'agro-écologie : autre groupe 30 000 en reconnaissance, groupe GIEE ou groupe DEPHY.

Volet animation

- **Financements**

- 80%
- Jusque 50 000 € d'aide maximum (en moyenne, 20 000 € de déposé)
- Critères de sélection mis en place si dépassement de l'enveloppe régionale
- Durée des actions : 3 ans
- Date d'éligibilité :
 - Date de dépôt du dossier
 - ou date de signature de l'arrêté de reconnaissance pour les nouveaux GIEE

- **Priorités de 1^{er} ordre**

- Ambition agro-écologique du projet et approche systémique.
- Projet concernant l'élevage et apportant une réponse structurelle aux facteurs à l'origine de la crise affectant les filières d'élevage.
- Projet proposant des actions d'adaptation au changement climatique
- Ancrage territorial du projet et lien à l'Aval.

Volet animation

- Modalités de réception et d'évaluation des candidatures
 - Réception (mail) : 12 juin 2020
 - srea.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
 - Analyse des dossiers de candidatures par le comité technique
 - Réalisation des conventions (septembre – décembre)

Merci